

SAINT-PRIEST DE GIMEL - Inscriptions en maternelle.

Les inscriptions scolaires pour les enfants qui entrent en première année de maternelle et pour les nouveaux arrivants s'effectueront en mairie, du 29 avril au 14 juin. Sont concernés les enfants nés en 2021 non scolarisés et 2022. Pour rappel, la scolarisation dès l'année des trois ans est obligatoire. Tous les élèves nés en 2021 devront entrer à l'école en septembre prochain. Les inscriptions s'effectuent à la mairie avec les documents suivants : livret de famille, carnet de santé de l'enfant, justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les enfants nés en 2021 seront inscrits en Petite section. Les enfants nés en 2022 ayant 2 ans révolus le 1 er septembre 2024 seront inscrits en Toute petite section dans la limite des places disponibles et seront admis à la rentrée de septembre 2024.

Contact: Mairie: 05.55.21.31.49

Marie FOURIÉ